







CODE DE VIE 2025-2026

Ici, à l'école à l'Orée-du-Bois, nous nous engageons à dire non à l'intimidation et à la violence sous toutes ses formes : que ce soit de la violence physique, verbale, psychologique ou sexuelle, qu'elle se déroule sur la cour de récréation, dans les corridors, dans les classes ou dans les autobus. En aucun temps, la violence et l'intimidation ne seront tolérées à l'école à l'Orée-du-Bois.

À notre école, chacun et chacune a le droit d'être respecté et d'être protégé et a le devoir de respecter et de protéger les autres. Reconnaître une situation inacceptable, en parler à un adulte et venir en aide à un ami sont des comportements attendus de tous. Il s'agit ici de déclarer une situation, sans chercher à faire de tort à qui que ce soit.

CODE DE VIE

Règles	Raisons	Mesures disciplinaires possibles selon la gravité de l'infraction
<p>1. Je respecte toute personne (élève et adulte de l'école) par :</p> <ul style="list-style-type: none"> Mes gestes Mes paroles Mon attitude 	<ul style="list-style-type: none"> Pour développer de bonnes relations avec les autres. Pour avoir un climat de vie agréable. Pour se sentir bien et en sécurité. 	<ul style="list-style-type: none"> Je reçois un avertissement verbal. Je me reprends : qu'est-ce que je voulais dire ou ce que je devais faire, quelle est la façon sécuritaire de me comporter ? Je trouve une façon de rétablir le lien (faire des excuses). Je pose un geste réparateur. Je suis retiré et je reste à proximité de l'adulte lors d'une récréation. Je perds un privilège ou une activité (cela inclut les sorties). Je fais une réflexion verbale ou écrite. En présence de la direction, j'avise mes parents par téléphone du geste que j'ai posé. Je suis le protocole de réintégration à la récréation. Je rencontre mon enseignant et mes parents et une mesure d'aide peut m'être proposée. Au besoin, la direction sera présente. Je suis suspendu par la direction à l'intérieur ou à l'extérieur de l'école. Je remplis une fiche de réflexion, je fais du travail scolaire et l'apporte quand je reviens avec mes parents. <p>Si je commets une infraction mineure, mes parents en seront informés. Parmi les infractions mineures, on retrouve :</p> <ul style="list-style-type: none"> Certains conflits Un langage inadéquat envers un pair Un refus de collaborer avec l'adulte <p>Si je commets une infraction majeure, je recevrai un billet rouge à faire signer par mes parents et à rapporter le lendemain. Parmi les infractions majeures, on retrouve :</p> <ul style="list-style-type: none"> L'impolitesse Les gestes déplacés Les menaces La violence
<p>2. Lorsque je circule dans l'école :</p> <ul style="list-style-type: none"> Je suis calme. Je suis en silence parce que des gens travaillent. Mes souliers sont lacés: Je marche à droite. 	<ul style="list-style-type: none"> Pour faire attention aux autres (sécurité). Pour être prêt à me mettre au travail en classe. Pour avoir un climat de vie propice aux apprentissages. Pour respecter les élèves au travail. 	
<p>3. À la fin de la récréation, au son de la cloche, je prends mon rang immédiatement et calmement.</p> 	<ul style="list-style-type: none"> Pour que les adultes puissent me voir (sécurité). Pour être prêt à retourner en classe. Par respect pour les autres (être à l'heure). 	
<p>4. Je respecte mon environnement ainsi que le matériel mis à ma disposition par l'école.</p> 	<ul style="list-style-type: none"> Pour faire attention à mon milieu de vie. Pour avoir les outils nécessaires pour travailler. Pour avoir un climat de vie agréable. Pour respecter le travail du concierge. 	
<p>5. Je respecte les règlements de l'école.</p> 	<ul style="list-style-type: none"> Pour éviter de me blesser ou de blesser les autres. Parce que je veux que mon école soit un milieu de vie agréable et sécuritaire. Pour avoir un climat de vie propice aux apprentissages. 	
<p>6. J'écoute et j'exécute les consignes données par les adultes de l'école.</p> 	<ul style="list-style-type: none"> Parce que l'adulte me donne les consignes pour me permettre de vivre dans une école sécuritaire et agréable. Pour assurer un climat favorable aux apprentissages. 	

Règlements de l'école à l'Orée-du-Bois

À mon arrivée

- Je dépose mon sac à l'endroit désigné.
- Je me trouve une occupation calme: je marche ou je discute avec mes amis.
- À mon arrivée le matin, lors des jours de pluie ou de grand froid, je rentre à l'intérieur, je me déshabille et fais ma routine du matin.
- J'arrive à l'heure à l'école afin de ne pas manquer les consignes de début de journée.

Lors de la récréation :

- Je ne lance pas de balles de neige, de branches, de roches, du sable et de copeaux de bois.
- Je joue à des jeux sans violence, sans coup et sans empilade.
- J'ai le droit d'apporter un objet de la maison seulement lorsqu'une permission spéciale m'est donnée.
- Je suis responsable de ranger le matériel avec lequel j'ai joué avant de passer à un autre jeu.
- Si je lance le ballon ou la balle sur le mur, je le fais sur les murs sans fenêtre.
- Je joue à la tague et aux jeux de poursuite ailleurs que dans le parc-école.
- Je peux faire des acrobaties sur le terrain gazonné seulement.
- Je m'habille avec mes vêtements d'extérieur afin de respecter le thermomètre vestimentaire.

**** Sur les balançoires***

- Je suis assis ou sur le ventre.
- Je me balance de l'avant vers l'arrière.
- Seul l'ami qui pousse derrière la balançoire est permis dans la zone.

**** Sur les Kaboums***

- Je suis assis seul sur mon siège.
- Je fais face à l'autre ami et je me tiens.

**** Dans les modules de jeux***

- Je glisse dans la glissade sur les fesses, les pieds en premier.
- Je m'enlève rapidement du bas de la glissade.
- J'utilise les endroits prévus pour monter ou descendre du module.

**** Dans les araignées***

- J'ai le droit de jouer dans les araignées uniquement lorsqu'elles sont ouvertes.
- Mes mains nues touchent les barreaux en tout temps.
- Une fois descendu, je dois sortir du dessous de l'araignée.
- Je ne joue pas et je ne circule pas sous l'araignée.

**** Dans les barreaux de singe***

- Les barreaux sont faits pour se suspendre en avançant uniquement.
- Je respecte le sens des flèches pour avancer.
- Mes mains nues touchent les barreaux en tout temps.

**** Aux poteaux de ballon-poire***

- Les élèves ont le droit de se suspendre à la barre horizontale avec les mains nues uniquement, lorsqu'aucun élève ne joue au ballon-poire.
- Il est interdit de se suspendre la tête en bas.

Règlements d'hiver

- Je joue dans la neige avec des pantalons doublés, peu importe la température.
- Si je joue sur les plaques de glace, je suis à genou.

**** Sur les buttes de neige***

- Je glisse sur les fesses, les pieds en premier.
- Je peux glisser en train collé.
- Je m'enlève rapidement du bas de la glissade.
- Je monte à droite ou à gauche de la glissade.
- Je ne joue pas au roi de la montagne.
- Je ne saute pas en bas de la butte de neige.
- Je ne creuse pas de tunnel dans la butte.

**** Les traineaux***

- Les traineaux sont utilisés sur l'asphalte uniquement.
- Je suis assis ou à genoux dans le traineau.
- Plusieurs élèves peuvent être dans le même traineau.

**** Les pelles et briques rouges***

- Les pelles et les briques rouges sont utilisées sur l'asphalte uniquement.

**** Construction de forts***

- Il y a 2 zones de fort dans la cour d'école : 1 zone pour les élèves du préscolaire et une zone pour les élèves du 1er cycle.
- La construction d'un seul fort commun est permise dans la zone.
- Il est interdit de piller le fort de l'autre zone.

À la cafétéria :

- Je suis assis à la table qui m'est désignée.

- Il est interdit de partager ma nourriture.
- Je parle avec un ton de voix calme.
- Lorsque les lumières sont éteintes, je garde le silence.
- À la fin de mon repas, je ramasse mes déchets qui sont sur et sous la table.
- Je trie mes déchets dans les contenants appropriés : compost, recyclage, poubelle ou bouteilles consignées.

Dans les corridors

- Je range mes objets personnels dans mon casier et je ferme la porte de casier doucement.
- Je m'habille et me déshabille rapidement, sans perdre mon temps.
- Durant les heures de classe, je porte un laissez-passer (collier) pour circuler dans l'école.

À la salle de toilettes

- Je respecte l'intimité des autres dans les cabinets.
- J'évite de gaspiller le papier et l'eau.
- Je garde les lieux propres.
- Je me dépêche à retourner en classe.
- J'attends mon tour en tout temps.

Départ

- Lorsque la cloche sonne la fin de la journée, je me dirige rapidement vers la sortie ou vers le service de garde.
- Je me déplace calmement en gardant mon sac et ma boîte à lunch dans mes mains et près de mon corps.
- Si j'attends l'autobus, je prends mon rang devant l'affiche de mon numéro d'autobus et j'attends les consignes de l'adulte avant d'embarquer.

** En cas d'infraction à un de ces règlements, voir les mesures disciplinaires possibles prévues au code de vie de l'école.

RÈGLES DE VIE DE MA CLASSE

Protocole de réintégration à la récréation

À la suite d'un geste de violence ou d'une menace

Primaire

La violence verbale et physique n'est pas tolérée à l'école à L'Orée-du-Bois. Afin de sécuriser la cour d'école, nous vous présentons le protocole qui sera appliqué lorsqu'un geste de violence (coup porté à un autre élève de façon délibérée) ou qu'une menace (de blesser, de tuer, d'isoler un ami du reste des élèves ou autre) est porté à l'attention de l'adulte.

Dès le geste de violence ou la menace :

- Aux récréations AM et PM : l'enfant est retiré et termine sa récréation assis au mur près de la surveillante des premiers soins.
- À la récréation du dîner : l'enfant doit participer aux jeux dirigés pour le restant de la récréation

Étapes avant de réintégrer les récréations

- Rencontre avec la TES suite à la menace ou au geste de violence
- Geste de réparation à effectuer lors de la récréation PM suivante, sous la supervision d'une TES, au local TES.
- Une récréation à marcher avec l'adulte pour observer les bons choix des autres élèves. Si cette récréation est celle de l'heure du dîner, l'élève peut participer aux jeux dirigés. L'élève doit faire signer sa passe par un intervenant de la cour, venant confirmer sa participation à cette étape. Sans cette signature, à la prochaine récréation, l'élève doit recommencer cette étape.

***Le parent est mis au courant que son enfant doit suivre le protocole de réintégration à la récréation à la suite d'un geste de violence ou d'une menace à l'aide de l'information suivante, qui sera envoyée via Mozaik parents : *Envoyer l'élève au local d'encadrement – Intervention*

*** Lorsqu'un élève suit plusieurs fois le protocole de réintégration aux récréations, d'autres conséquences peuvent être mises en place.